



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection des consommateurs

Question écrite n° 11806

Texte de la question

M. Charles-Ange Ginesy interroge Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur le projet de loi relatif au développement de la concurrence au service des consommateurs. La question des conditions générales de vente est tout à fait capitale. Pour certains, cette question devrait relever de la responsabilité unique du producteur. Dès lors que les grands distributeurs peuvent user de leur poids pour influencer sur les conditions générales de vente, on porte atteinte au principe de la liberté du commerce, et on entre dans un processus d'intégration où le producteur n'est plus libre, voire dans un processus d'administration de l'économie au profit non de l'État mais des grands distributeurs eux-mêmes. Il souhaiterait donc savoir dans quelle mesure la transparence entre producteurs et distributeurs est garantie, et comment le projet de loi permettrait d'éviter les effets potentiels néfastes susmentionnés.

Données clés

Auteur : [M. Charles-Ange Ginesy](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11806

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 novembre 2007, page 7401

Question retirée le : 8 avril 2008 (Fin de mandat)